

Proposition technique et financière

Analyse du Risque Foudre et Étude Technique

Société :

RECYCLAGE DU VAL-DE-LOIRE

Adresse :

ZA Champs du Latin
58200 COSNE-SUR-LOIRE

Contact : M. GAUTHIER

Tel : 03 86 27 10 21

Mobile : 06 09 03 44 17

Fax : NC

Mail : mgauthier.rvdl@yahoo.fr

Date : 24/04/2017

Proposition : ARF240417BL

Contact ASSYST : Bastien LAPORTE

ORIGINE DES BESOINS

Dans le cadre de son dossier de demande d'autorisation, la société RECYCLAGE DU VAL-DE-LOIRE a l'obligation de réaliser une Analyse du Risque Foudre (ARF) afin de déterminer si des éléments de protection sont nécessaires sur les bâtiments existants.

PROPOSITION TECHNIQUE

I - DEROULEMENT DE L'ETUDE.

L'ARF et l'ET seront réalisées à partir de plans et de documents.

La collaboration de votre personnel et notamment des responsables électriques et sécurité sera nécessaire pour nous permettre de collecter toutes les informations nécessaires à la réalisation de(s) l'étude(s).

Un plan de masse du site avec indication de la hauteur des principaux bâtiments sera nécessaire ainsi qu'un schéma filaire du réseau électrique, téléphonique et informatique. Les informations sur les stockages des produits dangereux et leurs volumes, l'étude de dangers ainsi que l'arrêté d'exploitation devront pouvoir être fournis. L'exploitation des informations ainsi rassemblées sera ensuite réalisée en nos bureaux avec le plus grand respect de la confidentialité de vos documents. Notre étude sera réalisée dans le respect des règles de l'art, conformément à la circulaire d'application du 24 Avril 2008 relative à l'arrêté du 4 Octobre 2010 modifié du 19 Juillet 2011, concernant la protection foudre de certaines Installations Classées Protection pour l'Environnement (ICPE).

L'ARF est réalisée selon la norme NF EN 62305-2 aux prescriptions, normes, décrets et textes officiels en vigueur au moment de l'exécution.

II – DIAGNOSTIC DES EFFETS DIRECTS DE LA Foudre.

Le but de cette étude est d'indiquer les dispositions minimales à prendre pour obtenir, dans l'état actuel des connaissances de la technique et de la réglementation en vigueur, une protection satisfaisant des bâtiments et installations fixes contre les coups de foudre directs.

Cette étude tiendra compte des risques inhérents à votre site: densité des usagers, localisation des stockages de produits à risque, danger d'incendie, danger d'explosion, etc.,

Notre étude dressera l'inventaire des éventuelles installations existantes (descriptif, état, valeur des prises de terre, liaisons équipotentielles), proposera une solution de protection des zones non protégées, indiquera si les protections existantes peuvent être conservées dans l'état ou modifiées entièrement ou partiellement.

PROPOSITION FINANCIERE

DEVIS				
NATURE DES OPERATIONS	UNITE	QTE	PRIX UNIT.	PRIX VENTE
ANALYSE DU RISQUE Foudre (ARF) 1/2 journée sur site Journée spécialiste foudre bureaux Journée secrétariat	Forfait	1	1 500,00 €	1 500,00 €
Etude technique de définition des protections Selon résultat de l'ARF	Forfait	PM	550,00 €	0,00 €
Total HT.				1 500,00 €
TVA (20 %)				300,00 €
Total TTC				1 800,00 €
Modalités de paiements	50% à la commande du montant TTC Solde à la remise du dossier			900,00 €

Pour ASSYST ENVIRONNEMENT

ASSYST ENVIRONNEMENT
Agence Ile de France - Av. Désirée
92250 La Garenne-Colombes
Tél. 01 41 19 94 93 Fax. 01 41 19 94 81

58200 COSME COURS SUR LOIRE
ZI du Champ Latin
R.V.D.L.
Tél : 03 86 27 10 21
Fax : 03 86 22 38 03
Email: gaudinier.vd@yahoofr.com
Bon pour le devis visa du client
Bon pour le devis

Bon pour le devis

NOTE : notre proposition a une validité de 60 jours à compter de la date d'émission

ASSYST ENVIRONNEMENT siège social : 7, Av, Désirée 92250 LA GARENNE-COLOMBES
523 859 080 RCS NANTERRE - SAS AU CAPITAL DE 20 000 euros
Tél : 01 49 19 94 93 - Fax : 01 41 19 94 81 - mail : assyst@assystenvironnement.fr

L'acceptation du devis vaut acceptation des conditions générales de vente



50% du montant TTC à la commande et solde à la remise du dossier.

Domiciliation bancaire

Par chèque : à l'ordre de ASSYST ENVIRONNEMENT – 7, avenue Désirée 92250 La Garenne-Colombes

Par virement bancaire aux coordonnées ci-dessous :

Domiciliation	CAISSE D'ÉPARGNE
RIB	17515 90000 08001404977 47
IBAN	FR76 1751 5900 0008 0014 0197 747
BIC	CEPAFRPP751

III - DIAGNOSTIC EFFETS INDIRECTS DE LA Foudre.

L'objectif de cette partie est d'inventorier par bâtiment et par sous-système électrique (réseau basse tension, réseau téléphonique, réseaux informatiques, etc. ...) tous les câbles reliés à des équipements sensibles, et susceptibles de véhiculer des courants parasites.

Notre étude permettra ensuite de proposer une protection par parafoudres de ces lignes, afin de limiter les surtensions induites qu'elles peuvent transmettre. La tension résiduelle recherchée sera adaptée aux valeurs acceptables par les équipements, connectés à ces lignes.

La protection contre les effets indirects de la foudre sera ainsi recherchée avec en premier les mesures indispensables à mettre en œuvre pour répondre aux exigences de la norme NFC 15100 et en second lieu les mesures complémentaires améliorant la sécurité du site.

IV – DIAGNOSTIC EQUIPOTENTIALITE.

Il y a lieu d'assurer une montée en potentiel uniforme des terres et des masses en cas de choc foudre sur le site.

Cette montée en potentiel uniforme permet de limiter les effets de claquage et les courants vagabonds, destructeurs pour les équipements électroniques.

Une vérification de l'interconnexion des masses métalliques telles que chemin de câble en acier, structures métalliques, tuyauteries et conduits divers, châssis d'équipements, etc.... sera réalisée.

V – REDACTION D'UNE ETUDE TECHNIQUE.

Une étude technique proposant des solutions précises de protection contre les effets de la foudre vous sera transmis (Cette étude ne peut être effectuée qu'après réalisation de l'ARF et si cette dernière indique des besoins en protection).

Elle analysera les différents points faibles de l'immunité du site face aux effets directs de la foudre, et définira des solutions indépendantes pour chaque sous-système (énergie, téléphonie, informatique) défini précédemment, en précisant les priorités à prendre en compte.

S'il y a nécessité de plans d'exécutions ou de notes sur les plans nous en effectueront les brouillons qui seront mis au propre par le bureau d'étude missionné sur le projet puis vérifié avant diffusion.

L'ensemble de cette mission sera réalisé et sous la responsabilité d'un spécialiste qualifié et possédant de nombreuses années d'expérience dans le domaine de la protection contre la foudre.

Nous vous rappelons également que notre entreprise est titulaire du label QUALIFOUDRE de l'INERIS pour la réalisation des ARF, étude technique.

VI – CARNET DE BORD DE LA PROTECTION et NOTICE DE MAINTENANCE ET DE VERIFICATION.

A l'issue de la mission sera rédigé un carnet de bord de la protection et une notice de maintenance et de vérification. Le carnet de bord est la trace de l'historique de l'installation de protection foudre et doit être tenu à jour sous la responsabilité du Chef d'Etablissement. Il doit rester à la disposition des Agents des Pouvoirs Publics chargés du contrôle de l'Etablissement.

La notice de maintenance et de vérification est un document indiquant aux intervenants dans le cadre des contrôles réglementaires comment vérifier le bon fonctionnement des protections directes et indirectes installées suite à l'étude technique.

Conditions de règlement

Proposition : ARF240417BL

V0816

Société : RECYCLAGE DU VAL-DE-LOIRE (58200)

24/04/2017